



---

**Rezé GRS – 22 rue de la Robinière – 44400 REZE – Tél : 02.40.04.12.35 –  
Email : rezegrs@wanadoo.fr**

---

### **Saison sportive**

La saison sportive de l'association REZE GRS débute la première quinzaine de septembre – jour déterminé par la rentrée des classes – et se termine le jour du « Gala de fin d'année » qui clôture la saison.

Les entraînements sont suspendus pendant les vacances scolaires – SAUF AVIS CONTRAIRE DE L'ENTRAÎNEUR –

Pour les nouveaux adhérents, les entraînements commencent la semaine qui suit les inscriptions. La pré-inscription des anciennes gymnastes est obligatoire au mois de juin (les gymnastes inscrites en juin sont prioritaires – au-delà elles seront enregistrées en fonction des places disponibles) et l'inscription deviendra définitive en septembre.

### **Adhésion Membres**

Devient membre effectif de l'Association REZE GRS, toute gymnaste ayant rempli et signé le dossier d'inscription qui comprend les pièces suivantes :

- ✓ Le Bulletin d'inscription/L'Autorisation parentale
- ✓ Un Certificat médical (de non contre indication à la pratique de la GR)
- ✓ 2 photos d'identité récentes
- ✓ le talon des assurances AGF (licence) – voir notice affichée au gymnase
- ✓ 6 Timbres au tarif rapide en vigueur (par famille)
- ✓ Le montant de la cotisation annuelle

Pour toute nouvelle gymnaste, possibilité d'assister à un cours et de pratiquer l'activité, mais pour des raisons de sécurité une décharge sera demandée aux parents. (§ doc annexe)

### **Cotisation**

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le Comité Directeur.

Les parents s'engagent, vis-à-vis de l'association pour une saison sportive complète, en conséquence, aucune inscription ne sera remboursée en cours de saison

Toute gymnaste qui décide d'arrêter les entraînements durant la saison est priée de le signifier par écrit au Comité Directeur.

En cas de problème grave de santé et sur présentation d'un certificat médical (visite effectuée au Centre Médico Sportif de Rezé), le Comité Directeur pourra statuer sur un remboursement éventuel qui restera toutefois exceptionnel. Dans ce cas, le montant de la licence ainsi qu'un forfait de 10 € pour frais administratifs seront retenus du montant de la cotisation.

Possibilité de paiement de la cotisation à l'aide de CHÈQUES-VACANCES et/ou à l'aide du PASS/Sport (lycées).

### **Accès aux salles**

L'association se réserve le droit d'apporter toute modification aux périodes d'activités pour toutes raisons extérieures indépendantes de sa volonté ou pour toutes raisons se rapportant à la sécurité, ou au respect des règles édictées par la Ville de Rezé.

L'association n'est pas responsable des fermetures de salle décidées par la Municipalité.

Les gymnastes ne sont autorisées à entrer dans les salles d'entraînement qu'avec des chaussures de sport – Les chaussures de ville doivent être enlevées dans les vestiaires.

Chaque gymnaste devra se conformer aux horaires d'entraînement. Il leur est demandé d'arriver à l'heure.

Les parents doivent s'assurer – avant de déposer leur enfant – de la présence dans la salle de l'entraîneur ou d'un membre du Comité Directeur – Ne pas apporter d'objets de valeur (bijoux, portable, lecteur CD etc...), l'association décline toute responsabilité en cas de vol.

Les salles, mises à disposition par la Ville, comprennent du matériel sportif qui ne nous appartient pas et ne concerne pas uniquement l'activité GR : il est interdit de s'en servir, de monter sur les agrès (but de hand, panneaux de basket etc...) – pas de jeux dans les vestiaires, sanitaires et autres locaux attenants au complexe sportif...

Attention ☞ Les parents sont autorisés à rester dans la salle UNIQUEMENT pour le premier entraînement.

## **Participation aux compétitions**

Rappel : La Commission Technique se compose de l'ensemble des entraîneurs, des juges licenciés au club : salariés, bénévoles, diplômés ou en cours de formation. C'est elle qui compose les équipes, les prépare aux compétitions et/ou aux manifestations et les accompagne lors des différentes compétitions.

Lors du déroulement des compétitions, chaque équipe est prise en charge par l'entraîneur et le ou les responsable(s) de la délégation et ce jusqu'à la fin de la compétition.

Les objectifs compétitifs sont déterminés par la Commission Technique en accord avec le Comité Directeur, selon le projet sportif de l'association.

La commission technique est souveraine de ses décisions. Chaque responsable d'équipe est responsable des engagements qui doivent parvenir au secrétariat pour être transmis aux structures concernées aux dates demandées.

Les déplacements pour les championnats départementaux, régionaux et de zone sont à la charge des familles et sous leur responsabilité.

Seules les gymnastes qualifiées en compétition participent aux finales nationales et seule la Commission Technique – *après accord du Comité Directeur* – est habilitée à déclarer forfait

Les déplacements en Finale Nationale sont gérés selon détail à suivre :

**PARTICIPATION FINANCIERE : (décision votée en AG du 10/11/1994)**

La participation financière des familles est la suivante (sauf si ce championnat a lieu dans les régions limitrophes) :

- ✧ 60% pour les familles – avec un forfait de 76 €
- ✧ 40 % à la charge de l'association

Il appartient au Comité Directeur d'organiser ce déplacement et de choisir toutes les options qui vont dans le sens d'une meilleure participation à ces compétitions – Toutes les gymnastes sont **regroupées** sous la responsabilité de la délégation mise en place – **AUCUN DEPART DIFFERE NE SERA ACCEPTE.** (Décision votée en AG du 09/11/2002)

Les récompenses sont attribuées à un ensemble/une équipe sans distinction d'une gymnaste particulière – Pour un souci d'équité les coupes remises aux ensembles/équipes restent à l'association – les médailles individuelles sont conservées par la gymnaste récompensée -

**Les gymnastes des sections non compétitives sont tenues de participer à la vie du club : galas, manifestations, démonstrations...**

## **Tenue de la gymnaste**

C'est l'association (entraîneurs/Comité Directeur) qui décide du choix des tenues de compétition : justaucorps, académique, jupette – selon réglementation FFG – la tenue doit être identique pour toutes les gymnastes composant une équipe, un ensemble. L'association se charge de l'achat, de l'essayage et de la revente (prix coûtant)

## **Discipline**

Toute indiscipline ou manquement de respect envers un entraîneur, un responsable ou une autre gymnaste peut entraîner l'exclusion de l'entraînement.

Pour des raisons évidentes de sécurité, aucune gymnaste ne doit quitter l'enceinte du gymnase avant la fin du cours, sans prévenir l'entraîneur.

Tous les membres de l'association s'engagent à avoir un comportement et une attitude irréprochables lors des déplacements sportifs ou extra sportifs, dans les différents moyens de transport, dans les lieux d'hébergement et à l'égard des autres clubs et dirigeants.

**Les parents doivent prévenir leur enfant de ne pas apporter d'objets de valeur (bijoux, argent, téléphone portable, walkman etc..) L'association n'est pas responsable des vols ou pertes d'effets personnels lors des entraînements, manifestations ou compétitions.**

## **Divers**

Des stages-vacances (ou de prérentrée) sont prévus pour les gymnastes engagées en section compétition « avancée » : ils sont indispensables et contribuent à l'homogénéité de l'ensemble.

Les engins : ils sont prêtés par le club et doivent être restitués en bon état et au plus tard à la fin de la saison.

**Le présent règlement intérieur est consultable au siège, ou remis aux personnes qui en font la demande.**

Le Comité Directeur se réserve le droit de faire à tout moment des additifs ou des modifications au présent Règlement Intérieur.

**Ce règlement intérieur a été voté en Assemblée Générale du 10 novembre 2006**